

Région de Kayes
Cercle de Kayes
Commune Urbaine de Fégui

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL
ET CULTUREL
DE LA COMMUNE URBAINE DE FEGUI
2006 - 2010**

INTRODUCTION

La décentralisation enclenchée depuis 1991, est un système d'administration qui permet aux collectivités territoriales dotées d'une personnalité juridique, et d'une autonomie de gestion, de s'administrer librement. Cette libre administration s'exerce sous le contrôle de l'État à travers ses représentants Régionaux et locaux. Les organes issus de ces collectivités ont désormais la charge de promouvoir un développement économique social et culturel de leur entité respective.

Afin de promouvoir ce développement, les responsables de ces collectivités doivent mobiliser des acteurs et définir les actions concrètes à réaliser sur une période donnée. Ces actions à réaliser doivent être consignées dans un document appelé programme de développement.

Ainsi, la conception du présent programme de développement de la commune s'est déroulée selon les étapes fondamentales notamment la révision du diagnostic visant à faire l'état de lieu du territoire, la planification et la formulation des axes stratégiques et les actions prioritaires de développement. Le choix de ces actions retenues fait référence aux normes de politique sectorielle définie par l'état. De même, elle a été faite sur la base d'une concertation avec l'ensemble des acteurs de la commune notamment les populations à la base, la société civile et les services déconcentrés de l'Etat. Toute chose assurant la légitimité populaire, la durabilité et la fiabilité du programme de développement de la commune.

A travers ce présent programme, la commune urbaine de Fégui se propose d'assurer à toute la population l'amélioration des conditions de vie décente notamment la satisfaction des besoins fondamentaux tels que l'accès à une alimentation saine et suffisante, à l'eau potable, aux soins de santé, à l'éducation.

Donc pour disposer rapidement de ce programme de développement de la commune en cohérence avec les compétences dévolues aux communes et les politiques sectorielles définies par l'Etat, les autorités communales de Fégui ont sollicité l'appui technique du Collectif Ingénieurs Développement Sahel (CIDS) à travers son Centre de Conseils Communal de Kayes (CCC).

Toutefois, il est important de souligner de passage qu'un certain nombre de facteurs notamment l'inexpérience des conseillers communaux, l'insuffisance des moyens financiers de la commune, le retard accusé dans le transfert des compétences aux communes et l'absence d'un schéma d'aménagement de la commune risquerait de compromettre la bonne exécution de ce programme de développement.

Le présent programme de développement de la commune est conçu pour une durée de cinq (05) ans et est sujet à des ajustements au fur et à mesure de son exécution.

Chapitre 1 : Méthodologie d'élaboration du programme de la commune

Deux temps forts ont marqué le processus de conception de ce présent document.

1 - Réalisation du diagnostic de la commune :

Réalisé en 2000 par le CIDS, le diagnostic de la commune urbaine de Fégui devait répondre aux objectifs suivants :

- ▶ Enclencher une réflexion avec les populations sur l'avenir de la commune et une meilleure communication entre les autorités communales et ces populations tout en situant les rôles et responsabilités de chacune des parties impliquées dans la conduite des actions de développement ;
- ▶ Identifier les contraintes de développement et prioriser les actions de développement à mener pour les circonscrire.

Cinq étapes ont ponctué la conduite de ce diagnostic :

1^{ère} étape : séance de rencontres :

Elle a concerné :

- ▶ d'abord les autorités traditionnelles autour des problèmes de développement ;
- ▶ puis les autorités communales locales afin de comprendre leurs objectifs généraux en matière de développement de la commune ;
- ▶ et enfin les différents groupes socioprofessionnels.

2^{ème} étape : Visite du terrain

Il s'est agi au cours de cette visite d'approfondir les questions qui ont été abordées avec chacun des acteurs cités ci haut. Et cela à l'aide d'un guide d'entretien conçu à cet effet.

3^{ème} étape : première restitution

Ce niveau permettra de confirmer ou d'infirmer les points qui ont fait l'objet de discussion lors des rencontres séparées avec les différents groupes.

4^{ème} étape : traitement des données

Après les différentes rencontres et la première séance de restitution avec l'ensemble des acteurs, un premier niveau de traitement des éléments a eu lieu dans les locaux du CIDS.

5^{ème} Restitution finale

Après les travaux de traitements effectués au bureau du CIDS, une séance de restitution finale a eu lieu au chef lieu de la commune avec l'ensemble des autorités traditionnelles, autorités municipales et d'autres acteurs présents dans la commune.

Les conclusions de cette séance de restitution ont abouti aux priorités de développement de la commune.

2 - Conception du programme à partir des résultats du diagnostic :

Afin de réaliser ce document « programme de développement », les autorités communales ont sollicité l'appui technique du Centre de Conseils Communal de Kayes. Cet appui a consisté à actualiser avec les autorités communales les données collectées il y a un an et susciter l'adhésion de l'ensemble des acteurs au contenu de ce projet qui est un outil de référence et de négociation pour le conseil communal.

Pour faciliter ce travail, une commission a été mise en place devant revoir les axes dégagés conformément aux politiques sectorielles définies par l'Etat et aux compétences dévolues aux communes.

Une séance de restitution finale du document a sanctionné les deux temps forts de la réalisation de ce document, outil d'orientation pour la Commune urbaine de Fégui.

Chapitre II : Situation actuelle de la commune

1 - Situation géographique

La commune urbaine de Fégui est constituée uniquement du village de Fégui créé en 1885.

Elle est située à l'extrême ouest du cercle de Kayes au bord de la Falémé affluent du fleuve Sénégal à 98 km de Kayes.

Elle est limitée :

- ▶ A l'Ouest par le cours d'eau « Falémé » qui constitue la frontière naturelle avec le Sénégal ;
- ▶ A l'Est par le village de Gouloumbo
- ▶ Au Nord par la commune rurale de Tafacirga ;
- ▶ Au Nord -Est par la commune rurale de Sony ;
- ▶ Au Sud par la commune rurale de Kéméné Tambo.

2 - Données physiques :

Relief :

Le relief est constitué uniquement d'une chaîne de montagne à l'est et au centre formant des tabliers. Les sols sont généralement argilo- sablonneux, on remarque aussi quelques bas fonds au sols argilo limoneux très fertiles.

Climat :

Le climat est de type sahélien avec une pluviométrie allant de 500 à 600 mm. Ce climat est marqué par la présence de deux saisons :

- ▶ Une saison sèche de 9 mois, divisée en une période fraîche (de novembre à février) et une saison chaude de mars à juin.
- ▶ Une saison pluvieuse de 3 mois (juillet à septembre).

Végétation :

La végétation est à l'image du climat sahélien. Elle se caractérise par la présence d'innombrables espèces épineuses. On remarque quelques espèces de grands arbres éparpillées dans la brousse et des buissons en quelques endroits.

3 - Données humaines :

Le village a été érigé en commune urbaine en 1997 suite du découpage territorial issu de la décentralisation. La commune est peuplée de 3.501 habitants (recensement février 2000 par le conseil communal) repartis entre 92 familles.

L'ethnie majoritaire est le Soninké. A cela , il faut ajouter les peuhls, les bambaras et les maures.

Cette population est fortement marquée par la migration, devenue aujourd'hui un phénomène culturel dans le « pays Soninkés ».

4 - Infrastructures et équipements collectifs :

la commune de Féqui dispose actuellement des infrastructures et équipements suivants :

Hydraulique :

- ▶ (02) forages ;
- ▶ (01) château d'eau qui alimente 16 bornes fontaines publiques.

Education :

- ▶ 1^{er} cycle de 6 classes ;
- ▶ (01) medersa de 6 classes ;
- ▶ (01) centre d'alphabétisation d'une salle.

Santé :

- ▶ (01) dispensaire ;
- ▶ (01) maternité ;
- ▶ (01) pharmacie.

Autres :

- ▶ (02) caisses villageoises;
- ▶ (1) mairie;
- ▶ (1) logement pour les enseignants et le personnel communal.

5- Activité économiques :

Agriculture :

L'agriculture est l'activité principale des populations et reste très largement tributaire de la pluviométrie dans sa forte majorité.

Les principales productions agricole sont : sorgho, arachides, le riz et le mil.

Les parcelles de sorgho sont exploitées par les hommes, tandis que celles de l'arachide sont exploitées par les femmes. Les rendements moyens sont de 0,8 t/ha pour le sorgho et 0,6 t/ha pour l'arachide.

La faible pluviométrie ajoutée à l'appauvrissement des sols constituent les principales contraintes de l'agriculture.

Les mares <<manga, foulokoronkaré et karégulé>> jadis exploitées en riz sont en abandon à cause des facteurs comme le manque d'eau durant ces dernières années, la multiplication des adventices, les attaques parasitaires et l'insuffisance des bras valides.

Malgré l'existence de ces potentialités naturelles, aucune famille de la commune n'est autosuffisante.

Depuis quelques années, les femmes de Fégui réunies en association (plus de 50) travaillent les périmètres aménagés à cet effet.

Elevage :

L'élevage est l'une des formes de capitalisation des revenus des migrants.

Actuellement, le cheptel compte :

- ▶ (669) bovins ;
- ▶ (849) ovins/caprins ;
- ▶ (273) asins
- ▶ (12) équins

Le couloir de passage des animaux est important.

Des cas de maladies sont fréquents. Les propriétaires emploient des gros moyens pour l'entretien de ces animaux à travers entre autres leur vaccination des périodique.

Commerce :

Le commerce n'est pas aussi développé et se limite aux produits de 1^{ère} nécessité.

6 - Intervenants au sein de la commune :

La commune enregistre quelques acteurs internes et externes œuvrant pour assurer l'amorce du développement harmonieux et équitable de la commune.

Acteurs internes

Parmi les acteurs internes figurent les structures suivantes :

L'Association de développement de Fégui (ADF), créée en 1997, regroupe tout le village y compris les ressortissants de Fégui à Bamako. L'objectif de l'association est de promouvoir le développement du village de Fégui. Cette association a eu à mobiliser de la main d'œuvre villageoise pour l'aménagement de la piste Gouloumbo (RN1) -Fégui, l'exploitation d'une parcelle collective d'arachide par les femmes.

Acteurs externes :

- ▶ La Coopération de jumelage entre la ville **Limours** et le village de **Fégui** : cette coopération dont la convention a été signée en 1983 a nettement contribué au développement socio-économique du village à travers plusieurs réalisations : centre de santé, école, forages, véhicule d'occasion, produits pharmaceutiques, pompe à pédale, machine à tisser le grillage, moulin à grain, groupe électrogène, matériels didactiques, etc.
- ▶ L'Association de lutte anti-érosive de la Falémé (ALAEF), créée en 1994, regroupe les villages riverains de la Falémé tant du côté malien que sénégalais.
- ▶ Le projet Mali UNESCO, prévu pour une durée de 3 ans, intervient dans la région de Kayes depuis près de 2 ans et demi dans le domaine de la scolarisation, de l'alphabétisation et du petit crédit pour les femmes. Il a appuyé le village pour la construction d'un centre d'alphabétisation et a octroyé aux femmes de petits crédits pour développer des activités productrices de revenus (savonnerie, petit commerce).

Chapitre III : Synthèse des contraintes et des potentialités

1 - Contraintes de développement de la commune :

Il ressort des tournées effectuées au sein du village, les contraintes majeures suivantes :

- ▶ Le faible taux de scolarisation des enfants ;
- ▶ L'insuffisance du personnel médical et d'équipements
- ▶ La dégradation de l'environnement due à l'utilisation abusive de la faune et l'érosion ;
- ▶ L'inondation de la commune pendant l'hivernage ;
- ▶ Le faible niveau d'information de sensibilisation et de formation de la population et d'autres acteurs de la commune sur les exigences du nouveau processus de la décentralisation actuellement en cours dans notre pays ;
- ▶ L'enclavement interne et externe de la commune ;
- ▶ L'insuffisance des équipements et intrants agricoles ;
- ▶ Le faible niveau d'instruction des conseillers communaux et de la population.

2 - Potentialités de la commune :

Malgré ces nombreuses contraintes qui pèsent sur son développement, la commune dispose d'énormes potentialités :

- ▶ L'existence d'un cheptel important en terme de bovins et ovins ;
- ▶ L'existence de terres fertiles favorables à l'agriculture et au maraîchage ;
- ▶ Les migrants dont l'apport est considérable dans l'économie locale ;
- ▶ L'existence d'un cours d'eau intarissable, il s'agit du fleuve Sénégal ;
- ▶ La coopération décentralisée ;
- ▶ La volonté des autorités communales à poser des actes de développement.

Chapitre IV : Axes de développement de la commune :

1 - Objectif de développement :

Les autorités communales de Fégui se fixent comme objectif global d'assurer le bien être de toute la population à travers l'amélioration des :

- ▶ Infrastructures socio sanitaires et scolaires ;
- ▶ Activités économiques dans la commune ;
- ▶ Pouvoir d'achat des populations par la promotion des activités génératrices de revenu ;
- ▶ Conditions alimentaires dans la commune ;
- ▶ Moyens de communication interne et externe de la commune.

2 - Critères de priorisation des actions :

Les critères retenus pour la Priorisation des actions de développement se résument aux points suivants :

- ▶ L'action de développement demandée relève des compétences dévolues à la commune ;
- ▶ La faisabilité technique et l'intérêt réel de l'ouvrage à réaliser dans la commune ;
- ▶ L'acuité du problème qui se justifie par le nombre de demande de l'action de développement exprimée par la population ;
- ▶ L'existence d'un consensus au sein du village demandeur sur la mise en œuvre de l'action ;
- ▶ Le niveau de paiement des impôts et taxes (on fait référence au taux de recouvrement).

3 - Actions prioritaires de développement :

Après la construction d'infrastructure administrative pour le personnel de la mairie et des populations, la construction d'un radier , la réhabilitation du CSCOM, la construction d'un logement pour les enseignants et le personnel communal durant son premier mandat, les autorités communales de Fégui de concert avec les populations, envisagent:

3.1 - Amélioration des soins de santé :

La situation actuelle du centre nécessite une analyse approfondie en tenant compte des différentes étapes de son évolution avant d'entreprendre une quelconque mesure d'amélioration.

Pour rendre encore plus opérationnel le centre de santé, les autorités communales envisagent les actions suivantes à savoir :

- ▶ La mise en place d'un système de gestion transparente et plus efficace du centre ;
- ▶ Le renforcement du personnel en terme de compétences à travers le recrutement de (01) infirmier, (01) matrone et (01) pharmacien ;
- ▶ L'amélioration du niveau d'équipement ;
- ▶ Le renforcement du stock de médicaments à la pharmacie.

3.3 - Désenclavement :

L'état d'enclavement de la commune apparaît comme la principale difficulté en saison pluvieuse. Pour aller à Kayes , il faut passer par Diboli ou par le Sénégal suivant l'axe Djimbé - Kidira- Diboli- Kayes en dépit de la bretelle.

En effet, la commune est desservie à travers deux axes principaux en saison sèche : l'axe Falémé : Diboli - Lany Tounka et l'axe Fégui - Kayes en passant par Gouloumbo.

En saison pluvieuse les mouvements des personnes sont limités à cause de la quasi absence de véhicules de transport, et de la peur des inondations.

En matière de télécommunication, l'enclavement est total, les populations se rendent à Kidira ou à Kayes pour tout besoin de communication.

Les ondes télévisuelles maliennes ne sont pas reçues à Fégui.

Afin de desservir la commune les autorités communales ont envisagé de :

Aménagement de deux principaux axes à savoir :

- ▶ L'axe Fégui - Route Nationale(RN1)
- ▶ L'axe Fégui- Lany

Contribution à l'aménagement axe intercommunal l'axe :

- ▶ Fégui - Diboli

Installation d'un réseau téléphonique à Fégui

3.4 - Education :

Afin d'améliorer le taux de scolarisation des enfants, les autorités communales et les parents d'élève ont envisagé d'entreprendre des actions de sensibilisation.

A côté de ces actions de sensibilisation, d'autres actions sont à envisager à savoir :

- ▶ La construction d'une medersa de 3 classes, (01) direction et (02) blocs de latrines ;
- ▶ La construction de 3 salles de classes pour le 1^{er} cycle;
- ▶ La construction d'un second cycle avec l'appui du Conseil de Cercle;
- ▶ La rénovation 03 classes medersa ;
- ▶ La construction de (02) blocs de latrines et la clôture de l'école ;
- ▶ L'achèvement centre alpha pour les femmes ;

- Le recrutement de personnel enseignant.

3.4 - Environnement :

Le village de Fégui est frappé de plein fouet par deux phénomènes que sont l'inondation et l'érosion provoquée par les eaux de la Falémé.

Riverain de la Falémé, le village de Fégui est situé sur un bourrelet de terre limité à l'Ouest par la Falémé et à l'Est par un marigot. Ce marigot qui draine le secteur Est du territoire du village, prend sa source au sommet d'un chapelet de collines à une dizaine de km à l'Est. à la hauteur du village, il traverse une large zone d'épandage qu'il alimente avant de se jeter dans la Falémé à 1 km environ en aval des habitations.

En période de hautes eaux, les crues de la Falémé alimentent cette zone par des débordements dans le lit du marigot sur plusieurs kilomètres de long en amont.

En fonction de l'importance de la crue, l'inondation arrive jusqu'au village et envahit les habitations. Elle peut durer parfois plus d'un mois.

A certains moments les écoulements du marigot buttent sur le refoulement du fleuve et font augmenter le niveau d'eau au sein du village.

La solution envisagée par les autorités communales après analyse de plusieurs possibilités consiste à construire autour du village une digue de protection qui permettra de retenir les eaux de crues hors du terroir.

Cette digue sera soit entièrement en terre, soit mixte avec une partie en maçonnerie de pierres ou en béton. Elle comportera des ouvrages d'accès et d'évacuation des eaux de ruissellement de pluies. Elle sera calée par rapport à la côte des plus hautes eaux d'inondation dont les marques sont encore visibles sur les murs des maisons.

La construction de la digue se fera en tenant compte des perspectives d'extension du village.

Par contre la nécessité d'un effort important pour l'entretien de la digue s'impose, et conséquent la population doit être beaucoup sensibilisée pour asseoir une discipline collective afin d'éviter la dégradation rapide des ouvrages.

Ce travail est facilement réalisable grâce à la disponibilité sur place des matériaux qui entrent dans la construction des ouvrages : argile, sable, gravier, moellons.

Le volume de travail et plus précisément celui du remblai de la digue estimé à 8000 m³ environ nécessite cependant l'utilisation d'engins de terrassement motorisé.

Par ailleurs aujourd'hui, la commune de Fégui connaît un essor important au niveau de son urbanisation vu le nombre de bâtiments en dur réalisés. Toutefois la contrainte espace aidant, les pistes d'accès aux concessions reste encore à définir et à aménager pour permettre une bonne circulation des personnes à l'intérieur de la commune. Donc une définition un schéma d'occupation est nécessaire. Ceci contribuera à un drainage d'assainissement pour le bien être des populations.

3.5 - Aménagement d'espace :

Afin de pouvoir améliorer les recettes communales, les autorités se proposent de construire un marché permanent; l'aménagement d'une aire d'abattage et d'un auto gare.

De même pour promouvoir la jeunesse, ces autorités ont envisagé d'aménager un terrain de football.

3.6 - Appui organisationnel et institutionnel :

Les actions suivantes sont envisageables :

- ▶ Education civique à l'endroit de l'ensemble des acteurs de la commune ;
- ▶ Formation des élus sur les lois et décrets de la décentralisation ;
- ▶ Renforcer la collaboration avec les communes voisines dans le cadre du désenclavement et le vol des animaux ;

4-Stratégie de mise en œuvre du plan

Pour la mise en œuvre de ce plan, des efforts vont être consentis d'abord par la commune, ensuite l'État, les migrants et les partenaires au développement. En effet, la commune urbaine de Fégui doit adopter une véritable stratégie pour pouvoir mobiliser les ressources existantes dans la commune c'est à dire recouvrer les impôts et taxes et identifier d'autres ressources pouvant faire l'objet de taxation.

Le fonds de l'ANICT qui est à la disposition des communes est conditionné non seulement à l'élaboration d'un programme de Développement, mais surtout à la mobilisation des 20%, 15 ou 5% du montant du projet selon le secteur d'activité que la commune veut réaliser. Pour ce faire la commune va pouvoir mobiliser sa population pour le recouvrement de ses impôts et taxes comme pendant le premier mandat.

Les migrants, formant moins de 10% de la population, la commune malgré leurs apports inestimables, compte renforcer les contacts avec eux afin de les impliquer dans le développement de la commune. Une ébauche du plan leur sera envoyés et les informations par rapport aux activités de la mairie dans la commune.

En plus de ces stratégies d'actions, la commune, à travers son conseil communal compte entreprendre des démarches auprès d'autres bailleurs de fonds comme le FSP CO Développement, STOP SAHEL, ou effectuer des voyages de prise de contacts.

• Evaluation des coûts des actions retenues (Cadre Opérationnel)

Activités	Années d'exécution				Coûts	Commune	Bénéficiaires	Migrants	Autres	Observations
	2006	2007	2008	2009						
Achèvement de l'adduction d'eau potable	X				25 000 000			7 500 000	17 500 000	PNIR
Construction de 3 salles de classes (medersa)	X	X			17 500 000	1 312 500		1 312 500	14 875 000	ANICT
Rénovation de 3 salles de classes	X	X			10 000 000	750 000		750 000	8 500 000	ANICT
Construction de 3 blocs de latrines (medersa)	X	X			2 500 000	187 500		187 500	2 125 000	ANICT
Construction de 3 blocs de latrines (1 ^{er} cycle)	X	X			2 500 000	187 500		187 500	2 125 000	ANICT
Construction d'une direction (medersa)	X	X			2 500 000	187 500		187 500	2 125 000	ANICT

Construction d'une direction(1 ^{er} cycle)	X	X			2 500 000	187 500	187 500	2 125 000	ANICT
Construction d'un 2 nd cycle(direction + blocs de latrines)	X	X			22 500 000			22 500 000	Conseil de Cercle
Construction d'un CED	X	X			17 500 000	1 312 500	1 312 500	14 875 000	ANICT
Confection de mobiliers scolaires	X	X			4 100 000	307 500	307 500	3 485 000	ANICT
Recrutement d'enseignants	X	X	X	X	9 000 000	9 000 000			
Recrutement de Personnel de Santé	X	X	X	X	20 000 000	6 180 000	14 420 000		

Construction d'l marché permanent	X	X		22 500 000	1 687 500		1 687 500	19 125 000	ANICT
clôture du périmètre maraichers	X			10 000 000				7 000 000	ANICT
Aménagement d'l aire d'abattage	X	X		4 000 000	600 000		3 000 000	3 400 000	ANICT
Aménagement d'l auto gare	X		X	18 000 000	1 350 000			15 300 000	ANICT
Construction d'l parc de vaccination		X	X	3 750 000	750 000			3 000 000	
Achat d'l moulin			X	5 000 000				5 000 000	
Réaménagement t de l'axe Fégui route nationale	X			20 000 000	2 000 000			2 000 000	ANICT
								16 000 000	ANICT

Aménagement d'un terrain de football	X					2 000 000	2 000 000					
Organisation des ateliers de formations	X	X	X	X	X	4 500 000	4 500 000					
Animation du cadre de concertation	X	X	X	X	X	2 500 000	2 500 000					
Total général						457 450 000	54 375 000	3 000 000	40 765 000	359 300 000		